

COMMISSION CULTURE

Réunion n°2 du 14/09/20

Présents

J. Delalandre, Maire
S. Rouquette, Présidente de la Commission
M. Bidaux, Adjoint au Maire
A. Bos, Conseillère Municipale
A. Deshayes, Conseillère Municipale

Membres extérieurs

B. Charon
A. Laiï

Absentes excusées : E. Samson, F. Hellouin, Conseillères Municipales, F. Vautier, Adjointe au Maire
M. Biez, M^{me} Dujardin

1- En préambule :

M. Le Maire informe des restrictions préfectorales par rapport aux conditions sanitaires, il faut éviter les clusters, donc on va vers une annulation de toutes les manifestations en lieu clos (vide-dressing et bourse aux jouets). => transformer le marché de Noël (**dimanche 13 décembre**) en marché ouvert (sous réserve de l'accord des autorités préfectorales)

2- Lien avec l'abbaye :

manque d'information sur les manifestations de l'abbaye ; voir avec le département ou un/e interlocuteur/trice comment recevoir régulièrement le programme d'animations pour pouvoir en faire la promotion dans le village

3- Accès au Conservatoire du Val de Seine

La demande de la part des Jumiégeois existe mais les tarifs extérieurs sont exorbitants : 1616€ l'année. Pour les communes adhérentes au Syndicat du Conservatoire : 628€ maximum à l'année .

Par le passé, la commune de Jumièges a bénéficié d'une convention puis a adhéré au Syndicat en 2012/13 pour une somme de 47 682,56. Cette année-là, 50 élèves (enfants et adultes) fréquentaient le Conservatoire (contre 10 en 2019/20)

Actuellement , il n'est pas possible d'adhérer (trop onéreux), mais il faudra réfléchir à un moyen d'aider les familles qui iraient au Conservatoire.

- Voir les statuts du Syndicat pour voir sur quoi se base le calcul de la cotisation ?
- Sur quoi se baser pour aider les familles ? A hauteur de quelle somme ?

A noter que la commune finance 30 mn de cours de musique par semaine à chaque classe de l'école (3263 € en 2019/20)

4- Projet culturel Bernard Charon : présentation du projet.

Propositions :

- aide à la rédaction de lettres officielles (« écrivains publics ») > *permanence en Mairie ?* ; orienter des personnes vers des organismes spécialisés.
- conférences sur des sujets divers : grands débats, conférences publiques, cafés philo... > *à la médiathèque*
- organiser des concours (1 fois par an) avec remise de récompense aux candidats et aux vainqueurs
- avoir recours à des associations de consommateurs avec une permanence 1 fois par semaine dans la commune.
- rédaction d'une revue documentée mais à la portée de tous avec les communes voisines pourquoi pas. (pour cela, il faudrait créer une association Loi 1901 qui permettrait d'avoir une subvention) > *risque de ne trouver personne pour créer une asso ?*

Décision de faire une annonce sur la gazette :

« Nous envisageons la publication d'articles documentés sur des sujets de société, l'histoire locale, l'environnement, la santé... Si cette aventure vous tente ou si certains sujets vous tiennent à cœur, veuillez vous manifester en Mairie (02.35.37.24.15) ou par mail : mairie.jumieges@wanado.fr .

Une boîte à idées sera également mise à disposition dans le hall d'entrée. »

Suite à cela : Faire le point et aviser...